

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 9 août. — Le ministre de la guerre Saldanha a adressé le 5 de ce mois une circulaire à tous les corps de l'armée :

« Braves soldats portugais, leur dit-il, vous qui avez fait trembler les légions de Bonaparte, ne vous laissez pas séduire par les ennemis de la nouvelle constitution ! Il ne faut pas que l'Europe vous confonde avec les 211 rebelles du 24^e. régiment d'infanterie, pareil nombre du 17^e. et 80 cavaliers du 2^e. régiment.

« Soyez assurés, au reste, que la princesse regente, qui est responsable envers son auguste frère Don Pedro IV, de la conservation de son royaume de Portugal, saura réprimer les audacieux qui refusent de reconnaître sa charte ! »

Un décret de la régente contient les dispositions suivantes :

Sont supprimés et abolis pour jamais les régimens 17 et 24 d'infanterie, et 2^e. de cavalerie, en châtiment de leur rébellion.

Tous les officiers et soldats qui auront pris part à la révolte de ces corps, seront poursuivis selon les lois militaires.

Huit jours sont accordés à ceux qui se repentiront, et se présenteront devant les gouverneurs ou commandans des provinces d'Alem-Tejo et de Tras-os-Montes.

Il sera procédé à l'organisation de deux régimens d'infanterie sous les numéros 25 et 26, et d'un régiment de cavalerie sous le numéro 13.

Le commandant-général de police de l'Alem-Tejo et le colonel du 5^e. régiment de cavalerie ont adressé à la régente leur soumission à la charte.

La princesse les a félicités de leurs bons sentimens.

La régente a fait annoncer qu'elle avait accepté les démissions du comte de Porto Santo, ministre des affaires étrangères, et de M. Correa de Lacerda, ministre de l'intérieur.

Le général Corrêa de Mello, gouverneur de la province de Tras-os-Montes, mande ce qui suit de son quartier général de Bragança, en date du 2 août.

S. Exc. était entrée la veille dans cette place, escortée par un escadron du 6^e. de cavalerie.

Les déserteurs du 24^e. régiment d'infanterie sont toujours sur le territoire d'Espagne limitrophe, on ne leur permet pas d'avancer.

Le général envoie la proclamation du vicomte de Montalgre pour exciter les peuples à l'insurrection. Il loue beaucoup la conduite du 12^e. de cavalerie, et particulièrement de son major José de Barrose Abreu.

Le brigadier José de Mira, gouverneur de Chaves et commandant du 6^e. de cavalerie, mande que la tranquillité publique est rétablie dans cette ville, malgré les tentatives qu'ont faites des bourgeois et des paysans pour séduire les troupes jusque dans leurs casernes.

Le vicomte de Santha Martha garantit que le calme ne sera point troublé dans le Miho, où il commande.

Le gouverneur provisoire du district de Porto donne des nouvelles rassurantes, en date du 4 de ce mois.

Le vicomte de Varzea fait marcher sur Porinho et Santo-Amaro les régimens d'infanterie 11 et 15, pour appuyer le général Mello.

Le général Caula, gouverneur d'Elvas, répond de la tranquillité du pays, et se loue de la conduite du 3^e. régiment de cavalerie, commandé par Mancel de Sousa Rebello.

Le vicomte de Beire, gouverneur de l'Alem-Tejo, mande d'Estremoz, en date du 5, que le calme se rétablit dans cette partie. Il ajoute que les officiers et soldats rebelles sont à Valverde, et que la cavalerie entrera dans Olivença (ces deux places appartiennent à l'Espagne.)

ANGLETERRE.

Londres, le 22 août. — Dans l'adresse au roi adoptée dans l'assemblée qui a eu lieu jeudi à Manchester, les pétitionnaires demandent à S. M. la convocation prochaine du parlement, à l'effet de prendre en considération : 1^o l'abrogation de la loi sur les grains; 2^o la création de nouveaux réglemens sur la monnaie courante; 3^o la diminution des impôts. Les orateurs ont pré-

tendu que c'étaient là les trois causes auxquelles il fallait attribuer la détresse de nos manufactures.

— La commission chargée par la chambre des communes de faire une enquête sur la convenance d'encourager les émigrations du royaume-uni, vient d'imprimer son rapport. C'est, dit-on, un document remarquable par sa clarté et l'exactitude des faits qui y sont exposés.

— Une lettre de Rio-Janeiro, du 14 juin, dit que le général Rodil et la garnison de Callao, consistant en 800 officiers et soldats, se sont embarqués pour Cadix.

L'empereur du Brésil, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance a nommé sa fille naturelle, duchesse de Goyazes, nom d'une de ses provinces, ce qui la rend légitime.

FRANCE.

Paris, le 24 août. — M. le comte de Montlosier est parti dimanche dernier pour retourner en Auvergne.

— On mande de Londres, que l'infant don Mignel a fait parvenir à la régente, par la voie de l'Angleterre, l'acte de son serment à la charte constitutionnelle. (Pilate.)

— Les journaux ministériels nous ont souvent accusés de rembrunir à dessin le tableau de l'Espagne, telle que l'a faite le despotisme politique et monarchal restauré par nos armes, maintenu et protégé par notre influence diplomatique. A les en croire, nous étions des pessimistes mal intentionnés; nous prêtions à la Péninsule toutes les calamités que notre haine lui souhaitait. Mais après nous avoir bien démentis, bien injuriés, voilà que ces mêmes feuilles renoncent enfin à des mensonges, à des déceptions devenues impossibles, et se résignent à voir l'Espagne des mêmes yeux que nous, c'est-à-dire à la voir telle qu'elle est.

Le correspondant du *Drapeau blanc*, qui n'est sans doute pas étranger à l'ambassade, adresse à ce journal les détails suivans sur la situation actuelle de ce malheureux pays :

« Jamais le trésor royal n'a été dans une plus grande pénurie. Il a onze mois que tous les employés civils et même les magistrats des premières cours du royaume, n'ont reçu leur traitement. Les impositions ne se paient nulle part. Les récoltes, qui se présentaient si bien il y a deux mois, ne laissent plus aucune espérance aux propriétaires et aux cultivateurs dans la Manche, l'Andalousie, le royaume de Murcie et presque tout celui de Valence. Les pluies ont détruit tous les fromens et seigles, et n'ont laissé à récolter que de la paille..... Si la misère est aussi générale dans la saison où il y en a ordinairement le moins, que sera-t-elle quand viendra l'hiver, si rigoureux dans presque toute l'étendue de notre pays? Notre gouvernement sera-t-il dans la nécessité de venir au secours de la population? »

Resterait à demander qui viendra au secours du gouvernement, car le gouvernement n'a guère de revenus que les impôts, et les impôts ne se paient pas; à la vérité quelques chapitres, quelques couvens se dévouent et offrent à S. M. C. des bourses pleines de réaux; mais ces libéralités éventuelles suffisent tout au plus aux menus plaisirs de la cour et aux dépenses des gala.

Après une peinture si sombre de l'état de la Péninsule, on s'imagine peut-être que le *Drapeau blanc* va se déprendre de son admiration pour ce pouvoir absolu qui engendre la banqueroute et la famine! A Dieu ne plaise! Il n'en conseillera pas moins à Ferdinand VII de tenir bon contre l'exemple du Portugal, d'arrêter la contagion à ses frontières, ou même d'aller l'extirper à Lisbonne, s'il trouve des soldats, des munitions et des vivres gratis. Il n'en persistera pas moins à déclarer nulles de plein droit ces chartes qui enrichissent les peuples en affranchissant et encourageant le travail, et qui, partant, alimentent les budgets. (Courrier français.)

— On lit dans le *Pilote* :

Les dernières nouvelles de Constantinople parvenues à Livourne au 10 de ce mois, assurent que, le 15 juillet, un corps de janissaires d'environ 15,000 hommes, pris parmi ceux qui avaient été exilés en Asie, est rentré dans cette capitale, où un troisième soulèvement a eu lieu. Cette nouvelle est en quelque manière expliquée par les lettres précédentes, qui annonçaient quelques inquiétudes; cependant elle mérite confirmation. Depuis près de deux mois, il n'était arrivé à Livourne aucun bâtiment d'Alexandrie, ce qui faisait présumer que ce port est bloqué par les Grecs.

A ces nouvelles l'*Etoile* oppose celles qui suivent qu'elle a reçues de son correspondant de Constantinople, le 25 juillet :

L'organisation des troupes continue avec la même activité dans cette capitale.

▲ Andrinople, tout était tranquille d'après des lettres du 20. On y travaille à construire une grande caserne pour les nouvelles troupes. Cette caserne est destinée à loger 12,000 hommes.

Les ministres à Constantinople sont toujours sous la tente. Il ne paraît pas que le camp doive être levé comme on l'avait dit, pour le 1er. de la lune prochaine, lequel jour ouvre le nouvel an chez les Turcs.

Une mesure qui vient d'être prise par le grand-seigneur, a jeté la consternation dans Constantinople. On sait que les Turcs ne peuvent se passer de fumer, de prendre du café, d'être assis, et tous les cafés de Constantinople ont été fermés sans exception.

Les topchis ou canonniers qui depuis la dernière révolution gardaient tous les postes de la capitale, ont été relevés par les nouvelles troupes en uniforme.

S. H., après avoir passé la revue à Eski-Serai, lors du beiram, a fait donner une forte gratification à chaque soldat.

La peste fait des progrès à Constantinople.

— Le traité de commerce conclu entre le Brésil et la France, le 8 janvier dernier, vient d'être rendu public. Les plénipotentiaires de part et d'autre étaient pour la France le comte Gestas, consul général de France au Brésil, et pour le Brésil MM. les vicomtes de Sant-Amaro et Parangua, grands de l'empire.

Ce traité est un acte dont on ne peut que savoir gré au ministère, surtout s'il devait servir de modèle pour les traités qui restent à conclure avec les nouveaux états d'Amérique. Le commerce français trouvera maintenant dans les ports du Brésil une protection que ne peuvent lui assurer les agens sans titre, sans caractère et sans mission officielle, envoyés dans les ports du Mexique et de la Colombie. Le nouveau traité est basé en général sur des principes favorables à la liberté du commerce, et sur une réciprocité conforme à l'équité et aux intérêts des deux états. Pourquoi ne cède-t-on pas aux vœux des négocians français qui demandent qu'on établisse des relations semblables avec les républiques du même continent? Ces républiques ne sont-elles pas aussi irrévocablement séparées de l'Espagne que le Brésil a rompu ses liens de dépendance à l'égard de son ancienne métropole? Pourquoi, lorsqu'il y a tant d'analogie dans la condition de ces états, mettons-nous une si grande différence dans la conduite que nous suivons avec eux? Le Portugal a eu un roi capable de céder à des vues sages et à des conseils raisonnables; le gouvernement espagnol repousse avec une opiniâtreté stupide tout ce qui est conforme à la justice, au sens commun, à l'intérêt public; et parce qu'il a plu au ciel d'affliger l'Espagne d'un tel gouvernement, il faut que le commerce français reste éternellement privé des avantages que d'autres s'empressent de recueillir!

A. M. le rédacteur du Courrier français.

Paris, 21 août 1826.

Monsieur, hier, à onze heures du soir, je passais sur le quai de l'Horloge avec une jeune femme enceinte et son mari: nous cheminions ensemble le long du parapet. La sentinelle qui stationne auprès du mur, vient à crier « qui vive! » et moi bonnement je réponds « citoyen! » C'était prétention, peut-être, par le tems qui court, et quand au fond, manie de singulariser; mais dans la forme, je vous le demande, quoi de plus permis, et comme on parle encore quelquefois, de plus constitutionnel. Cependant une voix menaçante s'écrie: « Est-ce que ce mot là existe encore? » Je croyais mal entendre et demandai ce qu'on disait. « Je vous dis, répliqua le soldat, que ce mot là n'existe plus! » et il mit l'arme en avant, geste dont la jeune femme eut grand peur, et dont moi-même je ne fus pas trop rassuré, car la doctrine du soldat annonçait peu de respect pour les droits des hommes. Par prudence, et pour passer sans malencontre, j'eusse répondu « jésuite », n'était la vérité que je respecte. Mais je me contentai de certifier au soldat que le mot existait encore, sans entamer aucune discussion sur la chose, lui parlant du reste avec ce ton amical auquel on a recours quand on est désarmé et qu'une baïonnette vous fait face.

Maintenant, Monsieur, je vous demanderai s'il convient à une sentinelle d'adresser de semblables observations aux passans, et en apprêtant l'arme, de faire des manifestations de principes de cette nature. C'est là au moins une question de discipline. Il me semble aussi que nos soldats devraient savoir mieux que personne qu'il y a des citoyens en France, eux qu'on fait présider dans nos assemblées électorales à l'exercice des droits civiques, eux qu'on a vu pénétrer jusques dans nos assemblées législatives.

Au fait, Monsieur, et pour parler plus sérieusement, il est malheureux qu'il y ait dans les rangs de notre jeune armée des hommes que le mot de citoyen étonne. Est-il proscrit dans leurs consignes? J'étais tenté de le croire. Mais s'il n'y a point d'ordre à cet égard, par quel malheureux instinct de police et de jésuitisme, par suite de quelle contagion funeste, en viennent-ils à le proscrire d'eux-mêmes? M. de Montlosier nous le dirait peut-être. — Agréez, etc.

Cours de la bourse du 23 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 100 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 15 c. Actions de la banque, 2012 50. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46. Emprunt d'Haïti, 000 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On reçoit tant de versions contradictoires sur le voyage de l'amiral Cochrane, que, si on ne veut pas les considérer comme imaginées à dessein pour tromper le public, on sera obligé de supposer à cet amiral un plan tout à fait particulier.

La première nouvelle qu'on a eue de lui était d'Alméira, du 10 juin; mais on ne croit pas qu'il fût lui-même à bord du vaisseau à vapeur qui était entré dans ce port. Ce même vaisseau a été à Cagliari et à Messine, d'où il est parti le 12 juin. C'est probablement ce bâtiment qui est entré à Napoléon de Romanie, chargé des bagages du lord et de quelques canons d'un gros calibre.

On avait cru que le lord était à bord, et qu'il avait voulu garder l'incognito, pour mieux juger la disposition des affaires, mais voici ce qu'on nous écrit de Trieste, 15 août:

« Il se répand ici, depuis quelques jours, un bruit singulier, et cependant probable. On assure que le célèbre amiral, lord Cochrane, est arrivé droit à Malte sur un simple yacht de plaisance; et qu'il est parti de cette île sans qu'on ait pu suivre sa trace; mais on suppose qu'il parcourt l'Archipel ou les côtes de l'Egypte, prenant par lui-même tous les renseignemens nautiques et militaires. Il ne sortira de son incognito qu'un moment où tous les bâtimens à vapeur seront réunis à Napoléon de Romanie. »

C'est alors qu'éclateront ses projets. (J. des Débats.)

Corfou, le 2 août. — Nous venons d'apprendre qu'un corps d'Arabes, débarqués au nombre d'environ 4 mille hommes avec les derniers bâtimens arrivés à Modon, a été presque entièrement exterminé près de Cechriès, par les Mainottes qui gardaient cette position.

On dit également que le corps de Karaiscaki, composé de 3 mille hommes, a fait une tentative sur Missolonghi, et qu'il s'est de nouveau emparé des débris de cette place, gardée seulement par une faible garnison.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 26 août. — On vient de nous assurer que S. Exc. le ministre Van Gobbelschroy a adressé à la régence de cette ville, une missive par laquelle il lui annonce que pour la prochaine année théâtrale, il ne fera plus partie de la commission royale du grand théâtre. D'une autre part, on insiste à dire que S. M. aurait également retiré sa protection royale à la même administration. (Courrier des Pays-Bas.)

— On apprend qu'il a plu au roi de faire don à M. Edouard Smits, commis au ministère des affaires étrangères, d'une baguette en diamans avec le chiffre de S. M., accompagnée d'une lettre très flatteuse écrite par ordre du roi, comme une preuve de bienveillance pour la dédicace d'une nouvelle tragédie inédite. (J. de B.)

LIÈGE, LE 27 AOÛT.

Avant-hier a été célébré à Maestricht, par des fêtes publiques, l'ouverture du canal de cette ville à Bois-le-Duc.

Après une salve de 21 coups de canon, plusieurs bateaux entrèrent dans le bassin par la grande écluse au son des fanfares; sur le premier de ces bateaux se trouvait la musique du 5^e régiment de dragons; ce navire a transporté le gouverneur et plusieurs hauts fonctionnaires jusqu'à Hocht, où un déjeuner dinatoire leur a été offert par S. Exc.

Le soir à huit heures, M. le gouverneur, accompagné des hauts fonctionnaires, en revenant de Hocht par le même bateau, ont trouvé le bassin illuminé. La fête s'est terminée par un bal.

— On mande d'Amsterdam, qu'il s'y établira incessamment, d'après autorisation, une société ayant pour but d'hypothéquer sur des immeubles, à l'instar des sociétés qui y existent déjà pour placement de fonds sur des biens meubles.

M. Félix Méjia, qui, sous les cortès, rédigeait à Madrid un journal politique, et qui a dû, comme tant d'autres, quitter sa patrie, vient de publier, dans les anciennes colonies espagnoles, où il s'est réfugié, plusieurs tragédies pour le théâtre américain. Il en a composé une dont le sujet est la mort de Riégo. On y remarque l'apostrophe suivante adressée aux soldats et aux officiers français qui servaient de geoliers au général. L'auteur l'a placée dans la bouche de l'illustre victime:

« Malheureux, êtes-vous bien de cette nation dont vous portez l'habit et parlez la langue? Ils étaient vêtus et parlaient comme vous ceux qui vinrent il y a trente ans nous apprendre que les rois étaient des hommes, et qu'il n'y avait pour eux de législation que dans la volonté des peuples. Vous étiez presque tous sur les pas de ce chef qui vous avait couverts de gloire, et qui se perdait en voulant nous asservir: du moins s'il eût vuait nos richesses, dans son cœur il nous destinait les bienfaits de la civilisation; maintenant, c'est au nom du faustisme que vous venez pour la troisième fois mettre l'Espagne feu et à sang.... Achevez votre ouvrage; portez dans votre patrie l'inquisition et la servitude que vous nous avez rendus; brisez ce sceptre des arts et du génie qu'elle a porté pendant deux siècles; allez faire hommage de votre dévouement hypocrite à cette aristocratie qui vous méprise, à ce clergé viadicatif qui a tant d'anciennes erreurs à vous faire expier, et croyez bien qu'à votre tour vous succomberez sous la tyrannie que votre valeur mercenaire a fondée. »

À propos de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore en Espagne, nous avons entendu naguères une observation qui nous a paru aussi juste que consolante: L'exil a frappé presque toutes les notabilités de la péninsule; beaucoup de citoyens distingués n'ont pas même attendu que leurs noms fussent inscrits sur les tables de proscription pour fuir un pays livré à la plus épouvantable réaction. Où se sont-ils retirés? Les uns en Angleterre, d'autres dans les Pays-Bas, d'autres en Amérique; tous dans des pays libres. Ajoutez que le Portugal, devenu constitutionnel, offrant ainsi un accès sûr et facile aux libéraux, ne peut manquer de favoriser l'émigration. Et bien, dans ces divers états, les Espagnols réfugiés sont constamment en rapport avec les hommes les plus distingués par leurs lumières et leur amour de la liberté; ils sont appelés à étudier le mécanisme des institutions constitutionnelles, à en reconnaître mieux chaque jour la bienfaisante influence. Ils font, pour ainsi dire, un cours pratique de liberté légale, et se prémunissent par cette utile expérience contre le danger des utopies qu'enfantent souvent des études purement théoriques. Rentrés tôt ou tard sur le sol de la

patrie (la régénération portugaise hâtera ce moment), ils y reporteront un amour plus vif et à la fois plus éclairé de la civilisation, et l'on peut espérer qu'alors la liberté castillane reconquise s'appuiera sur d'inébranlables bases.

Depuis 3 à 4 ans, les décombres de l'ancienne église St-Michel, rue Haute-Sauvenière, restent entassés et déparent singulièrement cette rue. On se demande si ce tas de pierres et de briques doit être enlevé dans une vingtaine d'années, ainsi que cela s'est passé avec les décombres de l'église St-Severin?

SUPPLÉMENT AU JOURNAL.

Nouvelles du 26 août 1836.

ESPAGNE. Madrid. — Le renvoi du duc San Lucar du ministère est déposé. On parle même de le mettre en accusation devant les chambres pour quelques dilapidations des deniers publics et pour une arrestation arbitraire. Avec lui tombera le projet de rendre la deuxième chambre septennale. Son successeur est déjà désigné; c'est le comte de S***, conseiller-d'état, celui-là même qui, il y a deux ans, a tant contribué par son rapport à la reconnaissance formelle de Cuba. Il est le grand ami du général Alava. Quelques-uns parlent aussi pour cet emploi de M. Martinez de la Rosa.

— Le monument élevé, au moyen d'une souscription nationale, à la mémoire de Riégo, est enfin terminé. On l'a placé au lieu même, où cet illustre et infortuné général périt du plus affreux supplice. L'inauguration solennelle s'en fera le 15 du mois prochain, anniversaire du jour où le roi a prêté serment à la nouvelle constitution.

— On confectionne en ce moment dans les magnifiques ateliers, établis dans l'ancien palais de l'inquisition, quatre-vingts machines à vapeur, toutes destinées pour Mexico et qui représentent la force de 4,000 chevaux.

PRUSSE. Berlin. — D'après le rapport du ministre de l'instruction publique présenté à la chambre haute, il conste qu'il existe en ce moment en Prusse, deux cents écoles d'enseignement mutuel, cent dix écoles moyennes, 130 journaux politiques, littéraires, industriels ou scientifiques, et 150 cabinets de lecture.

— Notre armée, qui par diverses réductions successives ne comptait plus que 75 mille hommes sous les armes, doit, dit-on, être encore réduite d'un tiers.

AUTRICHE. Vienne. — Les travaux de nos différentes assemblées provinciales sont terminés. Toutes sont unanimes dans les vœux adressés au gouvernement; toutes sollicitent avec ardeur la prochaine convocation des états-généraux promis par l'empereur. C'est le seul moyen, disent-elles, d'arriver à une grande réduction dans les dépenses publiques, et de consolider le crédit national. Les deux journaux constitutionnels que nous avons ici l'*Indépendant* et le *Flambeau*, ont publié successivement les différents rapports de ces assemblées.

— Le héros de la Grèce, Canaris, s'est dernièrement montré ici au grand théâtre dans la loge de lady Cochrane. A peine eût-il été aperçu, que tout le public se levant en masse, l'a salué par les plus longues et les plus vives acclamations. Après le spectacle il a été reconduit comme en triomphe à l'hôtel où il est descendu.

— On avait mis en loterie la belle terre où M. de Metternich s'était retiré à la sortie du ministère, et où il est mort il y a six mois, dévoré de soucis et ruiné par le chagrin de voir son système politique à jamais abandonné. Le numéro gagnant est échu à M. Benjamin-Constant, ambassadeur de France. On dit que M. de Metternich a laissé en mourant une fortune de 50 millions. C'est dix millions de moins que n'en possédait M. de Villèle quand celui-ci fut remplacé au ministère des finances par M. Lafitte.

— On parle beaucoup dans les cercles diplomatiques de la résolution prise par les cantons Suisses de se réunir à la Confédération Italienne.

PAYS-BAS. Bruxelles. — La haute cour vient, sur les conclusions conformes de M. le procureur général, de rejeter le pourvoi dirigé contre un arrêt de la cour supérieure de... par le ministère public près cette dernière cour. M. le procureur-général a pensé que l'on ne devait avoir aucun égard à l'arrêt municipal invoqué devant la cour supérieure, attendu qu'il était contraire à la loi du 13 novembre 1830, et que cette cour avait appliqué le véritable principe en énonçant ainsi ses motifs: « Attendu que le fait reproché au prévenu n'est puni par aucune loi, etc. »

M. le procureur-général, en terminant ses conclusions, a exprimé son étonnement qu'on portât devant la cour suprême une question qui depuis long-temps aurait dû cesser d'être une aux yeux des magistrats.

Liège. — On a commencé les travaux nécessaires pour l'agrandissement de la salle où s'assemblent nos états provinciaux. La foule toujours croissante qui se porte à leurs séances, depuis qu'elles ont été rendues publiques, exige la construction d'un double rang de galeries.

— La compagnie formée pour l'éclairage de la ville par le gaz nous prie de faire connaître au public que par une nouvelle décision, elle a réduit le prix de l'abonnement aux becs de lumière. Dorénavant chaque bec ne coûtera plus que 20 francs par an.

— On nous mande de Maëstricht que le nommé B*, traduit devant la cour d'assises, comme prévenu d'assassinat, a été, d'après le verdict du jury, reconnu innocent et renvoyé absous. Cette cause, qui présentait un grand intérêt, avait attiré pendant les débats et l'audience des témoins une affluence considérable.

— On se ferait difficilement une idée du prodigieux accroissement de notre commerce avec la Prusse depuis que, par un accord mutuel, les lignes de douane, qui séparaient les deux états, ont disparu. Puisse cet exemple n'être pas perdu pour la France.

— Les actions de la société de commerce sont restées stationnaires. Elles sont cotées à 112.

Ostende. — Après dix jours de navigation, le vaisseau à vapeur le *Libérateur*, venant de Carthagène (Colombie) est entré dans notre port. Voici les nouvelles les plus intéressantes extraites des différents journaux américains que le *Libérateur* nous a apportés :

Bogota (Colombie). Nous avons célébré avec beaucoup de pompe le 24^e anniversaire de notre indépendance politique. Ce jour-là, la route magnifique qui conduit de Bogota à Lima, et qui avait été décrétée il y a dix ans, a été livrée au public. Rien de plus étonnant que ces travaux exécutés en aussi peu de temps. Il a fallu percer des montagnes, jeter des ponts sur les torrens les plus rapides, traverser de profonds marais; tout est terminé; des villages populeux, des villes considérables se sont élevées le long de cette route comme par enchantement. Le gouvernement n'est entré pour rien dans les dépenses; tout s'est fait par actions particulières.

Ainsi, chaque semblable anniversaire est célébré par la conception ou l'achèvement de quelque grande entreprise. L'an dernier on a ouvert le canal de Panama; les eaux des deux Océans se sont mêlées, et l'isthme est aujourd'hui franchi par les vaisseaux de tous les peuples.

— La plupart des sénateurs et des hauts fonctionnaires de l'état, les ambassadeurs des nations européennes, au nombre desquels on remarquait ceux d'Autriche, d'Espagne et de Russie, se sont rendus hier matin à la petite maison de campagne où Bolivar notre libérateur s'est retiré depuis deux ans, et où il vit dans une douce retraite, objet de la reconnaissance et de l'admiration générales. L'ambassadeur d'Autriche au nom du corps diplomatique a félicité notre ex-président du calme parfait et de la véritable liberté dont jouissent nos vastes contrées; heureux état dû surtout au courage, à la constance, à la modération qu'il a déployées au milieu des circonstances les plus difficiles. L'ambassadeur a terminé sa harangue en disant que les peuples et leurs chefs faisaient des vœux pour que de longues et d'heureuses années soient encore accordées au général libérateur.

— Les nouvelles de Buenos-Ayres n'offrent d'intéressant que la confirmation d'un nouveau traité de commerce entre cette république et l'empire du Brésil. Dans le courant du mois dernier, il est entré dans le port cinq cent quatre-vingts vaisseaux parmi lesquels on compte soixante bâtimens grecs, cent français, quatre-vingts belges, et cent cinquante anglais.

— La route en fer et le canal établis après des travaux prodigieux entre la république argentine et celle du haut Pérou ont rendu les communications plus actives que jamais entre ces deux états.

— Cinq nouveaux journaux dont trois littéraires et scientifiques ont paru en décembre dernier au Chili. Ainsi ce pays qu'il y a dix ans en comptait à peine sept à huit en possède aujourd'hui 49.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Quadrature du cercle. — M. Malacarne, géomètre italien, prétend avoir trouvé rigoureusement la quadrature du cercle. Sa proposition est celle-ci: La circonférence d'un cercle se compose de trois côtés du carré égal au cercle, plus le rayon.

M. Malacarne a déposé chez Bachelier, libraire, quai des Augustins, à Paris, n. 55, éditeur d'une brochure qui contient sa démonstration, une somme de trois cents francs, proposée en prix à celui, qui le premier, d'ici au 1^{er} novembre prochain, l'aura convaincu d'erreur. La démonstration devra être garantie par les signatures de deux membres de l'institut de France, section de mathématiques, de deux examinateurs pour l'admission à l'école polytechnique et de deux professeurs de mathématiques d'une université.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Bierre de pommes de terre. — Les journaux allemands annoncent, que le professeur Volker, à Erfurt, est parvenu à faire de la bierre avec des pommes de terre. Cette nouvelle liqueur est, dit-on, au dessus de toute comparaison avec la bierre d'orge. La bierre de pommes de terre se conserve très bien, et se fait sans houblon, à moins qu'on ne veuille lui donner un goût plus amer. On peut, dit-on aussi, la préparer dans toutes les saisons de l'année et la débiter à bien meilleur marché que l'ancienne. Cette découverte présente surtout un très grand avantage: c'est que la substance des pommes de terre séchées peut se conserver pendant plusieurs années sans danger. Cette nouvelle fabrication, pour laquelle le professeur Volker a obtenu un brevet d'invention, a déjà été mise en usage dans beaucoup d'endroits avec les plus heureux succès.

Les lettres de Londres du 22 août, sont très-encourageantes, le coton, les fines épiceries, le poivre ont haussé; le café a subi une nouvelle amélioration de deux schillings par quintal. Les grands détenteurs ne présentaient rien au marché; le sucre brut a pris une faveur de deux à trois schillings par quintal sur les prix de la semaine dernière, les manufactures reprennent leur activité habituelle. Enfin tout concourt à faire oublier la terrible crise dont le commerce a été tourmenté durant six mois.

BOURSE D'ANVERS, du 25 août. — EFFETS PUBLICS. — Sans variations CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 318 p. 0/0 de perte; le Londres court n'a pas été demandé, il y a papier à 4018; le Paris court a été offert à 47 3/8, le papier à terme a été demandé à la cote d'hier, ainsi que le Francfort court et à terme; en Hambourg il n'est rien traité.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 24 août. — Dette active, 51 1/2 3/4 5/8. Différée 1396 7/8. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 3/4 94 1/4. Rentes remb. 85 1/2 1/4. Lots d'oo. Act. soc. 85 1/2 1/8.

CHARADE.

On se nourrit de mon premier.
On s'habille de mon dernier.
On se nourrit par mon entier.

Le mot de la dernière charade est Tangage.

Table with 2 columns: Item (Seigle, Ménage, Blanc) and Price (c^{ts} 14, 19 1/2, 28). Includes 'TAXE DU PAIN DU 26 AOUT.'

ÉTAT CIVIL, du 26 août. — Naissances, 4 garçons, 1 filles. Décès : 1 garçon.

TEMPÉRATURE DU 26 AOUT. A 9 h. du mat., 18 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 22 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVERIE. GRAND BAL dimanche prochain 27 du courant. (909)

Avec permission de MM. les bourgmestre et échevins, le sieur Berg de Hambourg, aura l'honneur de montrer au public un Panorama optique de M^r le professeur Inhr, en onze parties. Les vues principales de ce Panorama sont, Berlin, Rome, Verone, Copenhague, Dresde, et plusieurs vues de la Suisse, ainsi que toute la ville de Constantinople. Le Panorama est à voir tous les jours depuis 10 jusqu'à 12 heures du matin et depuis 4 jusqu'à 10 heures du soir dans une grande baraque, sur la place St-Lambert. Le prix d'entrée est de 25 et 14 cents. (913)

Le sieur Willer, chirurgien, a laissé, avant son départ de cette ville, une partie de ses célèbres instrumens universels pour l'extirpation des cors aux pieds, en vente chez M. UBAGS, hôtel de la Pommelette, et chez les Diles. MANOUX et DE SARTORIUS, rue Souverain-Pont.

Un de ces instrumens, auquel est joint une instruction pour s'en servir, se vend 1 fl. 50 c. Pour éviter les contrefaçons, les limes sont revêtues de son cachet. (902)

1122 fls. à placer sur hypothèques. S'adresser au notaire Dusart. (878)

Quartier garni ou non à louer devant la Magdelaine, n. 273, de même qu'une écurie avec greniers. (914)

Administration des domaines, eaux et forêts à Liège.

Le 6 septembre prochain, aux dix heures du matin, il sera procédé pardevant monsieur le commissaire royal du district, en ses bureaux, au Palais de justice à Liège, à la mise en location de 6 bonniers 78 perches 97 aunes de terres, en plusieurs pièces situées à Othée.

Ces terres seront d'abord exposées en détail et ensuite en masse, l'adjudication la plus favorable à l'administration prévaudra.

Le cahier des charges et conditions, est déposé chez M. le Receveur des domaines à Liège, où on peut en prendre connaissance.

A vendre deux maisons réunies en une, n. 48 et 49, rue Vinave-d'Ile, à Liège, avec cour, jardin, et très beaux quartiers occupés par M. Magis. S'adresser à M. Richard, notaire, ou au n. 973 rue Neuvice.

L'acquéreur aura toute facilité pour le paiement. (845)

(268) Le 15 7bre. 1826, à 2 heures de relevée en la salle du bureau de paix du quartier du nord de la ville de Liège, rue Neuvice, n° 939, à la requête de Jacques Houbaer, tant en nom propre que comme tuteur légal de Daniel Martin Louis et Anne Marie Elisabeth, ses enfans, procréés avec défunte Jeanne Jamotte, en présence du subrogé tuteur, par le ministère du notaire De Bèrve, devant le juge de paix Boverie, délégués par jugement du tribunal civil de Liège, du 19 mai dernier, dûment enregistré, on réexposera à vendre aux enchères la maison avec cour, pompe, lavoir, cuisine, magasin et dépendances, située à Liège, rue porte St. Léonard, n° 646, enseignée du St. Esprit, sous les clauses et conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue sœurs de Hasque, n° 281 et au bureau de paix susdit.

Vente d'Immeubles.

Judi, 21 septembre 1826, à trois heures de relevée, les héritiers de Mlle Catherine Lys réexposent en vente aux enchères, par le ministère du notaire Delexhy, pardevant M. le juge-de-paix des quartiers du sud et ouest de cette ville de Liège, en son bureau rue Plattes-Pierres, une ferme appelée la Quoidbac avec jardin et prairies y contigus, contenant ensemble 5 bonniers 42 perches métriques, P.-B., situés à Clermont canton d'Abel.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M. le juge-de-paix susdit ou au notaire Delexhy, rue St.-Séverin. (911)

(236) Lundi 28 courant, on vendra chez P. H. J. Duvivier, rue Velbruck, vers les trois heures de relevée, une quantité de pièces en fonte, consistant en poêles, marmites, chaudrons, etc. Argent comptant.

() A vendre une maison de commerce, sise près la porte Ste-Marguerite, portant l'enseigne du Cœur d'or, et le n. 11. S'adresser à Me Emonts, avoué, rue Souverain-Pont à Liège.

(269) A louer dès-à-présent une grande maison propre à tout commerce, située à Liège, rue Porte St-Léonard, n. 657, ayant deux issues, cour, écurie, verger, grandes caves, sept greniers etc. S'adresser à M^e Dusart, notaire à Liège.

() Lundi 11 7bre. 1826, et jours suivans, s'il y a lieu, à 18 heures du matin, la commission des hospices civils de Liège, exposera en location dans la salle de ses séances, Maison de St-Abraham, rue Féronstrée.

La ferme de Herstal tenue par le sieur Massin et sa femme, consistant en logement du fermier, grange et avec deux mille huit cent cinquante neuf perches de prairie, jardin et terre en 63 pièces.

Le bail se fera en premier lieu en 63 lots; on l'exposera ensuite en masse. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

() Jendi trente-un août 1826, à midi précis, dans le chantier du sieur L. Delvaux, F. Doneux et sa femme, sur Avroy, le notaire Delvaux, vendra une quantité très considérable de bois sciés, savoir: une très grande partie de planches et quartiers de chêne, de toute longueur, jusqu'à 4, 4 1/2, 4 3/4, 5, 5 1/2, et 6 aunes; horrons, barreaux et feuillots; une grande quantité de veres; terrasses et posselets; une très grande partie de planches et lattes de bois blanc, planches et quartiers de hêtre, horrons de noyer, de frêne et de sapin; douze cents beaux bois de fusil, perches en sapin pour houblons, etc., etc. Argent comptant.

(251) Vente pour sortir de l'indivision.

Le vendredi 15 septembre, à dix heures du matin, les héritiers de M. Gilles-Joseph Monier, exposeront en vente aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e Bertrand notaire, à Liège, place St-Pierre, n. 871, une jolie maison rebâtie à neuf, sise à Liège, rue Neuve derrière le Palais, cotée 444, pour en avoir la jouissance au 25 décembre prochain. S'adresser audit notaire.

() Mardi, 29 de ce mois, à 3 heures de relevée, le notaire Pâque, exposera en vente aux enchères, en son étude rue Saint-Hubert, à Liège, trois pièces de terre, situées en la commune d'Alleur; savoir:

- 1° Une de 98 perches 985 palmes.
2° Une de 65 perches 391 palmes.
3° Et une de 78 perches 470 palmes, en lieu dit Fond d'Amay. Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

Deribeacourt, rue Neuvice, au Sauveur, achète couronnes louis légers et toutes monnaies quelconques.

A louer pour mars prochain, un beau cotillage, situé à l'entrée de la ville. S'adresser n° 761, faubourg Hocheporte. (912)

A louer une maison, située place de l'Université, n. 265. S'adresser rue d'Amay, n. 647. (908)

() La vente de la maison, rue derrière St-Jacques, n. 485, à Liège, n'ayant pas eu lieu le 31 juillet dernier, sera réexposée le 31 août courant par le ministère de Me Libens, notaire en présence de Me Bouhy, juge-de-paix en son bureau, rue Plattes-Pierres. S'adresser pour connaître les clauses et conditions en l'étude dudit notaire ou chez M. le juge de-paix.

(258) Vente de meubles pour cessation de commerce.

Les mercredi et jeudi, 30 et 31 août 1826, à deux heures de relevée, il sera procédé en la demeure de M. Habets, pié de Pont des Arches, n. 952, à Liège, par le ministère du notaire Dusart, à la vente publique d'objets mobiliers consistant en hautes et basses garde-robes, commodes, armoires, deux services à café en porcelaine dorée, un coffre fort, deux grandes glaces et plusieurs petites, une grande quantité de linges, tels que serviettes damassées et autres, et divers autres objets. Argent comptant.

A vendre à main ferme, pour cessation de commerce, un beau mobilier et divers autres objets. S'adresser à la Tête Verte, sur la Batte. (910)

Le 8 septembre 1826 à deux heures de relevée, les enfans de la dame veuve de Jacques Thiriard, en son vivant carreaux-tière, sur la Batte, à Liège, feront vendre par le ministère de M^r Dusart notaire, en son étude rue Féronstrée, audit Liège, les immeubles suivans:

- 1° Une belle maison avec écurie, réunissant toutes les commodités nécessaires et propre à tout commerce, située sur la Batte à Liège, n. 1108.
2° Une autre maison, située audit Liège, faubourg d'Amour-cœur, n. 1619.
3° Une autre maison, située audit Liège, rue derrière St-Thomas, n. 331.
4° Deux autres maisons ne formant aujourd'hui qu'une habitation, situées à Liège, au Pont de Pierre, Outre-Meuse, paroisse St-Nicolas.

S'adresser pour les conditions audit notaire, ou à M^r Dugoureux, avoué, rue St-Severin, n. 714, audit Liège.